

Compte-rendu de séance du Conseil municipal

Séance du mardi 13 septembre 2022 à 17 heures 00

Le 13 septembre 2022 à 17 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gabriel Hamann, Maire.

Etaient présents :

Mmes COURTOY Marguerite, DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, KOWALIK Anne-Charlotte (arrivée à 17h42), LARRIERE Sophie

MM. BORDOT Patrick, DESCHASEAUX Francis, DOILLON Marc (arrivé 17h11), GOURGUECHON Philippe, MEUNIER Alain

Étaient absents :

Mme PERRIN Pauline

M. BOURGOGNE Anthony représenté par M. HAMANN Gabriel

M. JEANNEY Paul représenté par M. BORDOT Patrick

Mme LASSAUGE Emilie représentée par Mme DEVOILLE Monique

Secrétaire de séance : M. GOURGUECHON Philippe

Début de séance : 17 h 00.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente [adoption à l'unanimité].

1. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin de faire aboutir le PLUI, chaque commune doit débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Pour tenir l'échéance d'un arrêt projet d'ici cette fin d'année 2022, il convient de réaliser ce débat et de communiquer les délibérations au plus tard le 15/09/2022. Pour rappel, cette démarche vise à acter la tenue du débat et de faire part d'éventuelles remarques. Le vote signifiant si notre commune est favorable ou non au PLUI complet, interviendra au moment de l'arrêt projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte la tenue du débat sur le PADD modifié.

2. Révision des règlements des locations des trois salles communales

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les 3 nouveaux règlements de location de la salle Polyvalente, de la salle d'Asile ainsi que de la salle d'Automne.

3. Révision des tarifs des locations des 3 salles communales

Le Maire fait part de la nécessité de réviser les tarifs de location des 3 salles communales (salle polyvalente, salle d'Automne et salle d'Asile) ainsi que des forfaits chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte à compter du 1^{er} octobre 2022, les nouveaux tarifs de location desdites salles ainsi que les forfaits chauffage pour la période hivernale.

4. Repas des anciens

Le Maire expose au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du CCAS du 09 septembre 2022 relatif au repas des anciens. Celui-ci aura lieu le dimanche 23 octobre 2022.

5. Déménagement de l'agence postale

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux quant au déménagement prochain de l'Agence postale à la Mairie. Les travaux commenceront par la pose des meubles fournis par La Poste à partir du 27 septembre.

6. Eclairage public de nuit

Compte-tenu de la configuration économique actuelle, M. le Maire propose d'étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public de nuit selon un créneau horaire à définir. L'étude technique et financière est en cours.

7. Sortie de zonage collectif de l'assainissement de particuliers, Avenue de Fougerolles

M. Le Maire propose de sortir du zonage collectif en assainissement deux usagers qui ne sont pas reliés au réseau d'assainissement et à qui le service leur est facturé pour les transférer au SPANC de la CCHC. Le Conseil Municipal, **à la majorité (2 abstentions)**, adopte la proposition.

8. Convention d'assistance avec l'agence Départementale – Réfection rue du contour

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE 70. Et propose de classer sans suite cette convention pour nous accorder une nouvelle réflexion sur lesdits travaux. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, classe sans suite la convention.

9. Renouvellement de la convention Gaz et Eaux

Le Maire rappelle qu'un contrat de prestation de services pour l'entretien des installations de traitement d'eau potable a été signé avec Gaz et Eaux. Ce contrat étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de renouveler le contrat pour une durée de 2 ans.

Séance levée à 19H10.

Le Maire,
Gabriel HAMANN



La date du prochain conseil n'est pas encore définie.